



Litige sur le site Marionnaud

Par **mirdin91**, le **02/07/2014** à **13:53**

Bonjour à tous,

Je pense avoir été victime d'un non-droit de la part du site en ligne de marionnaud.

J'ai effectué un achat en ligne sur leur site en ajoutant un code promotionnel à ma commande qui devait réduire le deuxième article acheté de 40%. J'ai eu la bonne surprise de voir que le code promotionnel avait un effet beaucoup plus avantageux. En effet, il me permettait d'obtenir les articles gratuitement. J'ai donc continué ma commande et elle a été acceptée sans problème. J'ai ensuite fait une autre commande en prenant les produits dont j'avais besoin. Je précise que le site indique au moment de la validation de la commande que c'est avec obligation d'achat. J'avais donc au bout du compte deux commandes à 12.95 euros à cause des frais de port.

Le lendemain, le service clientèle m'informe que ma commande a été annulée. Je leur demande alors, par mail, pour quelles raisons? Ils me répondent que mes articles étaient en rupture de stock. Je leur ai envoyé un second mail indiquant qu'il m'était égal d'attendre la disponibilité des produits et que ceux là étaient toujours disponible sur leur site. J'ai ajouté également que je souhaitais que ma commande soit de nouveau autorisée au prix auquel j'avais droit.

Je vous sollicite donc pour savoir si je suis dans mon droit de réclamer la ré-autorisation de ma commande et s'ils sont en droit d'annuler celle-ci à cause d'une erreur de leur part.

En espérant avoir choisi le bon endroit dans vos forum pour poster mon problème, je vous souhaite une bonne journée et j'attend avec impatience une réponse d'un de vos membres.
Cordialement !